



UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tel 04-73-42-56-92
unsa.aiacf@gmail.com

LE FIL D'ARIANE

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense
L'important n'est pas de convaincre mais de donner à réfléchir

n°163 – Octobre 2019

L'EDITO



Le geste qui compte...

La chose est sans doute subliminale, subtile, un peu mesquine malgré tout... mais elle n'a pas échappé au Fil d'Ariane. **C'est dans la ville de Rodez que notre président a décidé de lancer sa méthode de négociation avec le peuple, une grande consultation citoyenne sur les retraites.** On sait depuis longtemps que le "*business plan*" c'est son truc, cette méthode de prise en compte des remarques et propositions mais construite à l'envers, en partant du résultat souhaité pour faire semblant de soumettre à l'analyse des conclusions déjà validées... **Pourquoi Rodez me direz-vous ? Est-ce un hasard si le président engage cette consultation dans la ville natale du peintre Pierre Soulages qui n'a peint que des œuvres aux reflets noirs ?** Une peinture qualifiée d'informelle, car non soumise à des règles strictes, aléatoire comme le président sait adapter à merveille et à sa manière sa politique... A l'inverse de Soulages qui joue sur les délicates subtilités du "noir-lumière", Emmanuel Macron ne fait pas dans la nuance... le noir pour l'immense majorité, la lumière pour quelques privilégiés. **En quelque sorte, Rodez pour une réforme des retraites 'Black et d'équerre'.**

Alors on fait moins les malins maintenant ! Où sont-ils, ceux qui cantonnaient à la ronde que ce gouvernement ne faisait rien pour le pouvoir d'achat et préférerait le pouvoir d'hacher les mécontents ? Voilà la démonstration qu'il sait calmer la colère des citoyens, **la redevance télé va baisser de 1€ en 2020. Alors on dit pas merci ?** 1€... forcément ça paraît peu, mais réfléchissez. Dans 138 ans, vous aurez économisé une année de redevance, une année complète !!! Elle est pas belle la vie ? **1€ c'est l'assurance d'avoir un caddie au même prix sur tout le territoire... bon d'accord un caddie vide, mais quand même !** Vous avez entamé un régime... oubliez ! 1€ c'est environ 105 morceaux de sucre. Et pour ceux qui veulent se la raconter, 1€ c'est 38 grammes de saumon. Vous aurez pour 1€, 90% d'un croissant, 53% d'un ticket de métro ou 80 centilitres (ça fait mieux que 0,8 litres en le disant comme ça) d'essence si vous n'êtes pas trop transports en commun. **Allez, c'est le geste qui compte.**

"Non pas pour toi cet euro, tu es tombé dedans quand tu étais petit" dit le juge à Balkanix. Un exemple ce Balkanix, une icône. **Pour lutter contre le réchauffement climatique, le voilà à l'ombre.** Un mari qui étoffe son patrimoine immobilier après les villas de Saint-Barth et de Marrakech, le voilà en résidence dans son nouveau studio à la Santé en plein cœur de Paris, une épouse condamnée à 3 ans ferme, sans mandat de dépôt au motif d'état sanitaire insuffisant pour partager la geôle conjugale, mais un état sanitaire suffisant pour doubler ses indemnités municipales. Paraît que c'est légal, nous jouent avec un pipeau en bois issu de nos forêts gérées durablement, les experts et les sujets que le couple a convertis du côté de Levallois-Perret. **Les médecins appellent cela le syndrome de Stockholm,** ce phénomène qui tend à développer une sorte d'empathie, de contagion émotionnelle observé chez certains otages vis-à-vis de leurs geôliers. **Le Fil d'Ariane y voit plutôt le scénario de la 92^{ème} saison de « Game of Fraude ».**

Injustice toujours ! Paraît que 600 000 clients de l'agence de voyage *Thomas Cook*, déclarée en cessation de paiement, sont **"coincés en vacances pour une durée indéterminée"** alors que la rentrée a sonné depuis longtemps déjà. Pourquoi ce n'est jamais à nous que ça arrive ça des trucs comme ça ? Justice nulle part.

Un petit hommage pour terminer. Obligé de partir précipitamment de la résidence des présidents de l'Assemblée Nationale, François de Rugy quittant l'hôtel de Lassay défait, va connaître un peu de répit... **en hommage à Jacques Chirac décédé cette semaine, le homard/champagne sera remplacé par la bière/tête de veau dans tous les bons restaurants.**

« Pour triompher, le mal n'a besoin que de l'abstention des gens de bien. » (Sir Edmund Burke)

Amitiés. Laurent Tintignac

Egalité femmes/hommes

Une revendication juste portée par l'UNSA Fonction Publique. Une décision juste.

Issue du protocole égalité professionnelle hommes/femmes, cette mesure a été âprement revendiquée par l'UNSA. **L'article 84 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique modifie Le II de l'article 115 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, en supprimant le jour de carence imposé aux fonctionnaires et aux contractuelles (dont ouvrières d'état).**



Cette disposition s'applique au congé de maladie accordé postérieurement à la déclaration de grossesse et avant le début du congé de maternité.

L'UNSA revendique toujours l'abrogation du jour de carence pour tous

Pour l'emploi public, pour le statut, pour le service public !

L'UNSA signataire du texte commun

Fonction Publique

Les organisations syndicales de la Fonction publique dont l'UNSA ont décidé de réaffirmer ensemble leur exigence d'une nouvelle méthode de dialogue social dans la fonction publique, après avoir pris acte de la promulgation de la Loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019.

Pour autant, elles continuent de rappeler leur opposition au contenu et à la philosophie de cette loi et réaffirment leur volonté d'un service public fort, doté des moyens humains et matériels nécessaires pour garantir l'accessibilité de tous les citoyens et le meilleur service rendu. Elles confirment leur attachement à l'emploi statutaire et au principe de carrière en opposition à une fonction publique précarisée telle que prévue dans la loi. Elles rappellent leur attachement à l'égalité de traitement des agents pour tous les éléments de leur carrière, égalité qui ne peut être garantie que par le maintien de toutes les compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Dans le même esprit, elles rappellent le rôle essentiel des CHSCT et de leurs compétences, instances permettant de suivre la santé et sécurité au travail des agents.

Au moment où s'ouvrent les discussions précisant des éléments de la loi (environ 50 textes réglementaires sont annoncés), pour les organisations syndicales, **il est urgent de sortir d'une vision budgétaire strictement comptable et de recentrer les débats en faveur d'un service public prenant en compte les besoins des usagers, les revendications des organisations syndicales et la situation des 5,5 millions d'agents.**

1er exemple : les sanctions disciplinaires dans la fonction publique ont été modifiées et durcies par la loi de transformation de la fonction publique contre l'avis de l'UNSA.

Ainsi un agent pourra être sanctionné d'un retrait de salaire de trois jours (exclusion temporaire) par son supérieur sans qu'il puisse présenter une défense devant une commission. **Sanctions applicables aux fonctionnaires titulaires des trois versants de la fonction publique :**

► 1^{er} groupe

- Avertissement
- Blâme (inscrit au dossier)
- Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours (inscrit au dossier)

► 2^{ème} groupe

- Radiation du tableau d'avancement
- Abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu
- Exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours
- Déplacement d'office (FP Territoriale et FP Hospitalière non concernées)

► 3^{ème} groupe

- Rétrogradation au grade immédiatement inférieur, à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement inférieur à celui détenu par le fonctionnaire
- Exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans

► 4^{ème} groupe

- Mise à la retraite d'office
- Révocation

Après dix années de services effectifs à compter de la date de la sanction disciplinaire, le fonctionnaire ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire des deuxième ou troisième groupes peut introduire auprès de l'Autorité investie du pouvoir disciplinaire dont il relève une demande tendant à la suppression de toute mention de la sanction prononcée dans son dossier. Un refus ne peut être opposé à cette demande qu'à condition qu'une autre sanction soit intervenue pendant cette période.

► Les sanctions disciplinaires applicables au contractuel sont quant à elles plus limitées et concernent l'ensemble de ces agents quel que soit leur employeur :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire de 6 mois maximum si l'agent est en CDD, 1 an si l'agent est en CDI
- Licenciement sans préavis ni indemnité

L'agent seul face à la sanction. Inadmissible pour l'UNSA

ICT-TCT Les AP 2019

La DGA est encore loin des objectifs de fidélisation

A l'UNSA on s'occupe de moi



La CPS-ICT/TCT s'est tenue le 6 septembre 2019.

ICT - L'UNSA déplore une enveloppe budgétaire 2019 de gestion des ICT qui n'ouvrira pas les mêmes possibilités qu'en 2018. **Et cette enveloppe réduite a surtout mis à mal l'avancement des IC-ICT. En effet, la valeur de l'APS à 55€ est loin de l'augmentation des salaires plancher de 2019** (IIIA : 76€, IIIB : 101€, IIIBS : 112€ et IIIC : 136€). Un constat amer pour l'UNSA, loin des objectifs de motivation et de « fidélisation ». Par-delà, cette enveloppe a pour conséquence **une chute vertigineuse du nombre de nouvelles mises en trajectoire qui passent de 135 en 2018 à seulement 9 cette année**. Encore, la dernière conséquence est le zéro pointé pour les revalorisations exceptionnelles en cette année 2019, une forme d'injustice pour tous les agents méritants ayant fait toute la démarche de demande de revalorisation.

ICT - Concernant les T-ICT, la **DGA continue sa politique de mise en place de l'Augmentation Personnalisée fixe (AP fixe)**, ce qui va dans le sens d'une meilleure reconnaissance des agents vis-à-vis des TSEF.

Mise en paie - **la mise en paiement des augmentations ne pourra pas se faire avant 2020**, du fait d'une CPS d'avancement très tardive cette année. Malgré toute la bonne volonté du monde, le SPAC ne pourra pas faire de miracle.

Développant un nouveau concept dans le domaine de l'innovation, le ministère et sa politique de valorisation des agents DGA, développe celui d'incubateur à attractivité... pour l'industrie privée.

=====

Augmentations Personnalisées 2019

ICT : 55€

TCT : 39€ (AP) + 22€ (AP fixe pour rattrapage salarial vis-à-vis des titulaires et attribuée à tous les TCT hors agents recrutés au cours du dernier trimestre 2018).

Répartition de la gaussienne des AP

- ➔ **APE** exceptionnelle (APS x3) = 5% des agents
- ➔ **APB** bonifiée (APS x2) = 20% des agents
- ➔ **APS** standard (APS x1) = 60% des agents
- ➔ **APR** réduite (APS x0,5) = 10% des agents
- ➔ **PAP** pas d'AP (soit 0) = 5% des agents



Complément indemnitaire annuel 2019 (CIA)

Le CIA versé sur la paie du mois de septembre 2019 est le complément indemnitaire du dispositif RIFSEEP, composé d'une partie liée aux fonctions détenues, l'IFSE, et d'une autre liée à la manière de servir, le CIA.



Pour l'année 2019, le ministère des armées a identifié 32754 agents éligibles au dispositif CIA, un chiffre en augmentation par rapport à 2018, où 30886 agents étaient recensés, une augmentation de plus de 6%.

Pour ce qui concerne l'enveloppe budgétaire, celle-ci a été augmentée en 2019 de 6,7M€ pour atteindre 27,5M€ et a permis à 42% des agents de percevoir le montant de référence, à 52% un montant supérieur. 6% des agents ont perçu un CIA minoré dont 126 qui n'ont rien perçu.

Pour l'UNSA, l'attractivité et la fidélisation chères aux autorités du ministère des armées ne peut s'affranchir d'une nouvelle rallonge budgétaire 2020, afin d'entrer dans les « standards » fonction publique. Par-delà, **c'est aussi pour l'UNSA, le juste retour vis-à-vis d'agents à qui on demande toujours plus et qui démontrent bien sûr leurs compétences mais également une grande polyvalence et disponibilité dans des fonctions de plus en plus contraignantes**. Si le MinArm attend beaucoup de ses agents, ceux-ci le rendent au quotidien par leur conscience et leur engagement professionnels. Il est légitime pour l'UNSA que la reconnaissance 'sonnante et trébuchante' suive.

CORPS	MONTANT DE REFERENCE	CONSTRUCTION BUDGETAIRE
Filière administrative		
Attachés	1300	1640
SA	755	885
Adjoints Adm	555	615
Filière technique		
IEF	1300	1640
TSEF	755	885
ATMD	555	615
Autres filières		
CTSS	1300	1640
ASS	1000	1250
Infirmiers	1000	1250
Conservateur bibliothèques	1300	1640
Bibliothécaires	1000	1250
Bibliothécaires assistants	755	885
Chargé d'études documentaires	1300	1640

Le Service Industriel de l'Aéronautique est un élément du patrimoine de la Nation



SIAé

L'option compte de commerce consolidé à l'épreuve de la dérogation budgétaire. C'est le choix de l'UNSA !

Il faudra bien que ça s'arrête un jour. Pour la 5ème fois en quelques années, un rapport sur l'évolution du Service Industriel de l'Aéronautique, de son activité comme de son statut juridique a été remis au Ministre des Armées. Le dernier en date remis au début de l'été 2019 l'a été par l'Ingénieur Général de l'Armement Hubert L'Ebraly, un rapport pas encore commenté mais qui témoigne déjà pour l'UNSA d'un premier constat étonnant : son auteur, pour évoquer l'avenir du SIAé, n'a pas jugé utile de rencontrer les acteurs de terrain des AIA, un énième rapport 'théorique donc'. Une question de temps pour l'auteur que l'UNSA a bien évidemment rencontré pour lui rappeler **son attachement indéfectible à son socle identitaire qu'est le Compte de Commerce SIAé, son activité industrielle, la diversité des matériels et l'immense compétence de tous les agents concourant à l'âme du SIAé, sa raison d'être : la meilleure disponibilité au service des Forces.**

Le ministère dispose avec le SIAé du seul outil industriel 'en propre' à même de challenger l'industrie privée, sur les coûts comme sur les délais. **L'acharnement à vouloir en faire autre chose, sans garantie sur l'avenir même du service, sans garantie ni d'amélioration industrielle ni de mieux social, n'a fait que rencontrer en retour le même acharnement des représentants UNSA du SIAé.** Si la situation juridique du SIAé représente une exception dans le domaine public (depuis 1973), son statut est pour l'UNSA totalement adapté à l'activité et à la gestion RH nécessaire à une activité industrielle, soumise aux aléas des besoins de réparation des forces, des engagements opérationnels décidés par le Président de la République, parfois des travaux supplémentaires non programmés. **La satisfaction des armées reste l'alpha et l'oméga du SIAé et la notion de profits est étrangère au Service. Quel meilleur argument faut-il pour conserver l'actuel statut du SIAé ?**

L'UNSA rappelle que si l'outil SIAé est stratégique, on l'appuie, on le consolide, on lui donne les moyens, on arrête de rajouter de l'anxiété à l'anxiété aux personnels, en aucun cas on ne l'enfonce. Scléroser le SIAé au seul prétexte de son statut dérogatoire est un chantage que l'UNSA refuse. L'UNSA l'a dit à tous les rédacteurs de rapports SIAé comme à la Ministre. En quoi une évolution vers un établissement public (type EPIC – Etablissement Public Industriel et Commercial) serait à même d'améliorer ce que le compte de commerce permet déjà ?

Si la ministre des armées ne s'est pas encore exprimée sur le rapport L'Ebraly, il semble néanmoins que la direction du budget ait été sollicitée par le MinArm pour examiner l'option de consolidation du compte de commerce en l'autorisant notamment à maintenir une dérogation CHORUS en flux 4 quand la règle budgétaire de droit commun en matière de dépense publique est le flux 1. Cette dérogation dans l'exécution de la dépense permet au SIAé de ne pas faire l'objet d'un engagement préalable à la liquidation ou à l'ordonnancement et même s'il s'agit d'une procédure d'exception, les cas de gestion pouvant relever de ces dépenses sont prévus par le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'Etat, limitativement certes mais prévus malgré tout. Et il est évident qu'une activité industrielle telle que celle générée par le SIAé, particulièrement dans son domaine qu'est le MCO, aléatoire par nature car lié aux engagements opérationnels, peut s'inscrire dans cette exception budgétaire. C'est sans doute bien plus complexe que cela évidemment, mais en aucun cas ces règles ne font du SIAé l'OVNI budgétaire que certains décrivent années après années.

Si l'option 'Compte de commerce consolidé' tient la corde, l'UNSA propose de mettre un peu de vision de long terme dans l'activité du service, un peu de leadership et de volonté dans sa stratégie industrielle, davantage de cohésion entre le SIAé et ses clients afin de ne pas toujours accabler le seul SIAé des aléas de production... car oui... **LE SIAé EST UTILE A L'ETAT !**

CAPSO 2020 Les errements d'un seul CMG ne peuvent pénaliser le reste du monde



Parce qu'un seul CMG aura attendu le 26 septembre 2019 pour tenir sa dernière Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier et de fait dispose jusqu'au 26 décembre pour organiser les épreuves des essais, afin d'intégrer les lauréats dans les listes des conditionnants, **cela ne saurait pour l'UNSA pénaliser "le reste du monde" ministériel dans l'organisation des CASPO 2020 avant la fin de l'année 2019.**

Les taux d'avancement ouvriers ont été fixés sur proposition UNSA pour la période 2019-2021 afin d'assurer une nomination des lauréats des avancements à l'essai à la date des 1er janvier, par l'organisation des CAPSO dans le courant du dernier trimestre, ce n'est pas pour faire subir aux agents, dès la première année, les errements d'une administration retardataire. **L'UNSA-Défense demande à ses élus d'interpeller les présidents des CAPSO afin de tenir les délais.**



Tout le monde a droit à l'UNSA

Personnels Civils des Armées



Tout le monde a droit à l'UNSA

Personnels Civils des Armées

Libret ensemble LA MARQUE AUTONOME

Libret ensemble LA MARQUE AUTONOME